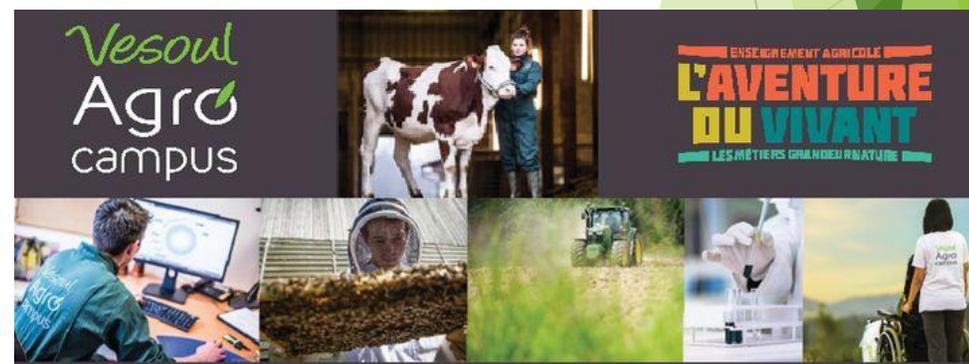


Document : D5

# GUIDE D'ACCUEIL ET D'INFORMATIONS DES PUBLICS EN SITUATION DE HANDICAP



# ► LA PRISE EN CHARGE DU HANDICAP

- Le CFAA de Vesoul en Haute-Saône au sein de Vesoul Agrocampus est engagé dans l'accueil et l'accompagnement de personnes en situation de handicap.
- Dans chaque centre de formation, un Référent Handicap, accueille, oriente et accompagne les apprenants dans leurs objectifs de formation. Il est aussi engagé auprès des différents partenaires institutionnels et associatifs (AGEFIPH et le FIPHFP) pour la co-construction des parcours.
- Le Référent Handicap est aussi une personne ressource pour les entreprises et notamment pour les Maîtres d'Apprentissages. Il conseille et met en place des dispositifs facilitant l'intégration et l'accompagnement des apprenants au sein des entreprises (aménagement des postes de travail, suivi et conseil, etc.)
- Tous les ans, ce sont environ 20 apprentis en situation de handicap qui sont accueillis au sein du CFAA, tous types de handicaps confondus (troubles dys en majorité) ce qui donne suite à des demandes pour des aménagements d'épreuves.

# ► SOMMAIRE

1.  
PREAMBULE

2.  
ACCESSIBILITÉ

3.  
RÉFÉRENT  
HANDICAP

4.  
PROCEDURE  
D'ACCUEIL

5.  
MODALITÉS  
D'AMÉNAGEMENT  
DE LA  
FORMATION

6.  
RESSOURCES,  
PARTENAIRES



# ► L'ACCESSIBILITÉ, UN ENJEU MAJEUR

## 1. PRÉAMBULE

L'EPL de Vesoul a souhaité s'engager dans une démarche qualité. L'objectif est d'assurer à l'ensemble des partenaires et apprentis, des prestations de qualité en matière d'accueil, d'organisation, de suivi, de gestion administrative et financière.

La direction et toutes les équipes de l'EPL sont impliquées dans cette démarche qualité, via l'Engagement de la Direction

Dans cette dynamique, l'EPL s'engage à rendre accessible nos formations, aux personnes handicapées, en partie grâce au développement de la logique de compensation du handicap.

Pour ce faire, l'EPL s'assure de mettre à disposition de la personne handicapée des moyens humains, techniques et organisationnels.

La loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, réforme l'apprentissage en intégrant notamment des mesures en faveur des personnes en situation de handicap : démarche qualité d'accessibilité universelle en vue de l'accueil des apprenants en situation de handicap (portant sur le bâti mais aussi sur les contenus pédagogiques).

Cette démarche qualité est une recherche d'amélioration permanente, alimentée notamment par un questionnaire d'évaluation spécifique qui vous sera remis en fin de formation.

Ce guide d'accueil vous permettra d'avoir toutes les informations nécessaires au bon déroulement de votre formation.

# ► FICHE DE SYNTHÈSE ACCESSIBILITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT

## 2. ACCESSIBILITÉ



Au CFAA de Vesoul :

- Les bâtiments et tous les services proposés sont accessibles à tous. (Bus, salle de cours, internat, CDR, lycée, gymnases, réfectoire, foyer, amphithéâtre) X OUI  NON
- Le comptoir d'accueil est à une hauteur adaptée. X OUI  NON
- Le personnel vous informe de l'accessibilité du bâtiment et des services. X OUI  NON
- Des véhicules peuvent permettre le transport de jeunes appareillés. X OUI  NON

# ► FICHE DE SYNTHÈSE ACCESSIBILITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT

## 2. ACCESSIBILITÉ

- Formation du personnel :

Une partie du personnel est formée aux différentes situations de handicap  
Le personnel est sensibilisé (informé de la nécessité d'adapter son accueil aux différentes personnes en situation de handicap).

- Matériel adapté :

Le matériel est entretenu et réparé par les agents de maintenance ou du personnel extérieur (ascenseur)  OUI  NON  
Le personnel connaît le matériel  OUI  NON

- Contact :

Nom de la Directrice : Véronique BRET  
E-mail : [veronique.bret@educagri.fr](mailto:veronique.bret@educagri.fr)

Nom de la référente handicap du CFAA : Céline LOISEAUX  
E-mail : [celine.loiseaux@educagri.fr](mailto:celine.loiseaux@educagri.fr)

- Consultation du registre public d'accessibilité :

-à l'accueil de l'établissement  
-sur le site internet : <https://www.vesoul-agrocampus.fr/>

# ► INFOS SUR L'ACCESSIBILITE

## 2. ACCESSIBILITÉ

- ❑ Un ascenseur permet d'accéder aux étages sur demande d'une clé auprès de la référente handicap.
- ❑ Des zones larges, des barres d'appui, des marquages au sol permettent de se diriger et de pouvoir accéder aux différents espaces (gymnase, réfectoire, salles de cours, amphithéâtre, internat, foyer).
- ❑ Le comptoir d'accueil est à une hauteur adaptée.
- ❑ Le CFAA dispose de chambres et de sanitaires dans les normes d'accessibilité.
- ❑ Des véhicules sont disponibles pour transporter les jeunes appareillés sur le site de Port sur Saône.

La synthèse de l'accessibilité de l'établissement est consultable sur le présentoir à l'accueil

### 3. RÉFÉRENT HANDICAP

# La mission du Référent Handicap en Centre de formation



Notre référente handicap, Céline  
LOISEAUX, joignable au 03.84.96.85.44 ou  
[celine.loiseaux@educagri.fr](mailto:celine.loiseaux@educagri.fr) pour vous  
conseiller et vous guider tout au long de  
votre formation

- **Missions** : Animer et mettre en œuvre la politique d'accueil et d'intégration des personnes en situation de handicap en formation, définie par la direction.
- Le référent handicap est une personne ressource sur le handicap pour la direction, l'équipe pédagogique, l'ensemble des personnels et les publics accueillis.
- **Activités du référent handicap** :
  - Accueillir et recenser les besoins de la personne en formation.
  - Proposer des adaptations pendant les temps en formation au CFAA et sur les temps en entreprise.
  - Monter des dossiers avec les organismes référents.
  - Veiller à l'accompagnement de la personne par les différents acteurs de l'établissement.
  - Sécuriser le parcours du public en situation de handicap.
  - Orienter l'apprenti vers des structures d'accompagnement si nécessaire.

# ► SCHÉMA DE L'ACCUEIL À L'ÉVALUATION

## 4. PROCEDURE D'ACCUEIL



*Dossier  
d'inscription*

Prise de connaissance du handicap d'un futur apprenti par le biais du dossier de pré-inscription (case à cocher pour signaler le handicap), par rencontre lors de JPO, par téléphone.



Transmettre les documents nécessaires au montage d'un dossier (antécédents, certificats médicaux récents, bilans et préconisations de médecins/orthophoniste, ancienne notification pour des aménagements d'épreuves).



Rencontrer le jeune au cours des 2 premiers mois de formation pour réaliser un entretien dans lequel on cerne les attentes et besoins des apprentis.



Mise en œuvre des adaptations nécessaires pour favoriser le déroulement de la formation



Information donnée à l'équipe pédagogique de l'accueil d'un apprenti en situation de handicap et désignation d'un tuteur pour effectuer la visite en entreprise

## 5. MODALITÉS D'AMÉNAGEMENT DE LA FORMATION



### Pendant la formation:



1. La référente handicap constitue avec votre aide un dossier pour définir un accompagnement sur l'ensemble du parcours de formation (modalités administratives: demandes d'aménagements d'épreuves, un PPS, demande d'intervention agefiph,...signées par le représentant légal et/ou élève ainsi que la référente).



2. Transmission du dossier au médecin du département afin de valider les demandes faites et attente de la notification par le centre d'examen si aménagements d'épreuves pour sécuriser le passage des examens ou transmission aux organismes compétents.

Accompagnement de l'apprenti dans ses démarches auprès de la MDPH.



3. Sensibilisation des différents acteurs:

- = les formateurs et équipe (par mail ou en réunion) pour accompagner au mieux le jeune concerné en proposant des axes de travail ou des aménagements possibles et en se basant sur les tests de positionnements passés à l'entrée en formation.
- = les Maîtres d'apprentissage et l'entreprise qui accueillent le jeune (1 appel ou visite effectuée par un tuteur formateur dans l'année et suivi plus rigoureux si besoin/ livret de suivi à compléter régulièrement pour un meilleur accompagnement et relever les besoins des uns et des autres)
- = les apprentis du groupe classe si le vœu est formulé par l'élève et que cela a une nécessité en lien avec des adaptations possibles.



4. Procéder au 2<sup>ème</sup> entretien avec l'apprenti pour faire le bilan intermédiaire et éventuellement réajuster le parcours.

Parcours sur la totalité du cycle d'études

5. MODALITÉS D'AMÉNAGEMENT DE LA FORMATION

Versée à l'employeur pour une partie de la rémunération, aide si aménagement poste de travail, aides au tutorat, prime insertion de 600 euros si poursuite en CDI après le contrat apprentissage

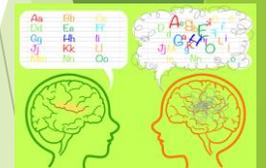
techniques



Ordinateur, dictaphone...du CFAA ou matériel acquis personnellement

Découpage du temps de travail

Supports adaptés et clarifiés



organisationnelles

Aide aux devoirs à l'internat avec les assistants d'éducation

humaines



Soutien pédagogique

financières

Versée au CFAA pour compenser le handicap

Versée à l'apprenti : 525 euros pour la formation, aides à la compensation, aide aux transports.



LES AIDES

## 6. RESSOURCES, PARTENAIRES



### ► QUI VOUS ACCOMPAGNE?

- Le référent handicap
- les entreprises et tuteurs
- l'infirmière scolaire basée au Lycée
- la médecine du travail
- La MDPH (constitution de dossiers, renseignements, reconnaissance RQTH)
- L'AGEFIPH (aides au contrat pour l'employeur, subventions, aide à l'accessibilité, à la mobilité et au CFA pour compensation au niveau des contenus ou supports et pour la formation du personnel)
- Pôle emploi, CAP Emploi, Missions Locales.

### ► LISTES DES PARTENAIRES

